

MAIRIE DE BOUSSENS
HAUTE-GARONNE
31360

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
28/02/2019

L'an deux mille dix neuf, et le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc) , Maire.

nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : Mmes GERARD (Proc.)
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
LIVOTI, Mme TOUZANNE, M.
PIZZATO (Proc.), Mmes AI MONE-CAT,
M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 3.8
Subventions 2019

Absents excusés : M. RAMEAU (Proc. Mme GERARD
M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)
Mme DALL-ZANNA (Proc. M.
SANS)

Absente : Mme TONELLO

Madame GERARD Sylvie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du montant des subventions versées en 2018 aux associations de Boussens. Après examen des bilans financiers de chacune d'entre elles et compte tenu des restrictions budgétaires, il propose les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Subventions 2019	TAPS 2019
ACCA	1500	
Pompiers St Martory	700	
A. Combat.	425	
Médaillés mil	325	
OCCE Ecole Primaire	855	
Boussens Energie	1850	
Judo	1650	990
Chœur 3 vallées	2600	
Comité Fêtes	17200	
Coop scolaire Ecole Maternelle	775	
Association Arts et Musique	575	
Mabroc (Séniors)	8450	
Collège Cazères	600	
3° Age	1250	
Dancaires	1250	
Ecole Foot Mabroc	2100	

ASSOCIATIONS	Subventions 2019	TAPS 2019
Méli mélo	1050	
Etudes Comminges	100	
Tennis	3850	1980
Prévention routière	220	
Ecoles Bas Salat	625	
Capucine	1650	
Ping-pong	825	
Radio galaxie	325	
Rando club	925	
Eldorado	3450	
Accidentés de la vie	425	
Avancez Culturel	675	
Dabeau Livre	575	
Pyrénées Expression	375	
Eth Ostau	1150	
ADAMA 31	350	
Etoile de l'espoir	1400	
A.S.A	375	
Croix rouge	575	
AFM31(Téléthon)	325	
Amicale Vivre Ensemble	325	
Karaté	2250	990
- déplacements	2000	
Collège 3 Vallées	200	
Song Day	510	990
ADALFA (grêle)	200	

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- de fixer le montant des subventions versées aux diverses associations conformément au tableau ci-dessus ;
- d'inscrire cette dépense à l'article **6574** du **Budget 2019**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **14.03.2019**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 13 mars 2019

Le Maire,
C. SANS

